

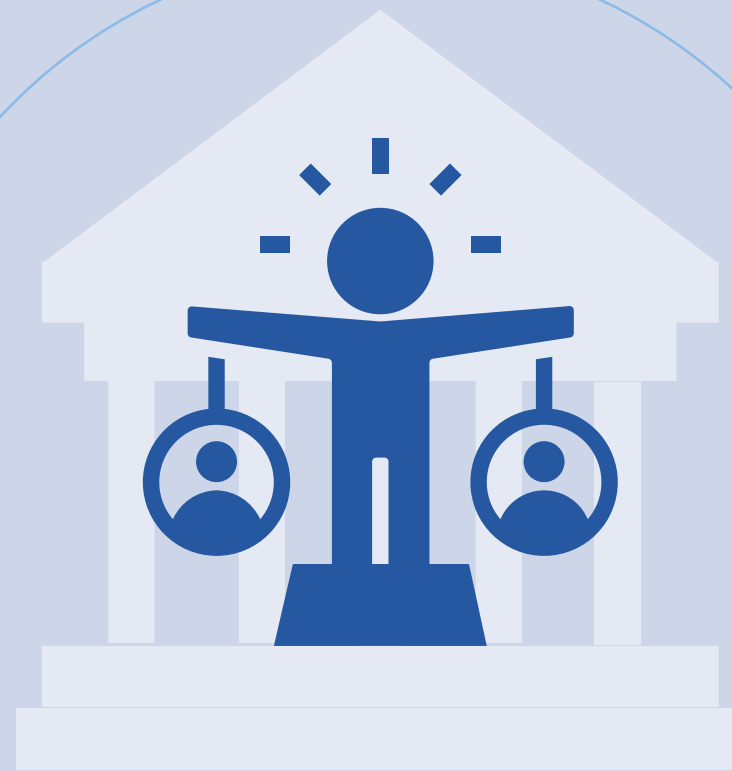


Égalité pro :

La fonction publique passe à l'action



**Depuis décembre 2019,
les employeurs publics ont
l'obligation de mettre en œuvre**



**un plan d'action pluriannuel
sur l'égalité professionnelle**



**Qui est concerné
par cette obligation ?**

Les trois versants de la fonction publique :



L'État et ses établissements
publics administratifs




Les collectivités territoriales



Les établissements hospitaliers,
sociaux et médico-sociaux



Les plans d'actions doivent contenir des mesures pour...

1 

S'attaquer aux écarts de rémunération
entre femmes et hommes

2 

Garantir aux femmes et aux hommes
l'égal accès à tous les postes

3 

Favoriser l'articulation entre
vie professionnelle et vie personnelle

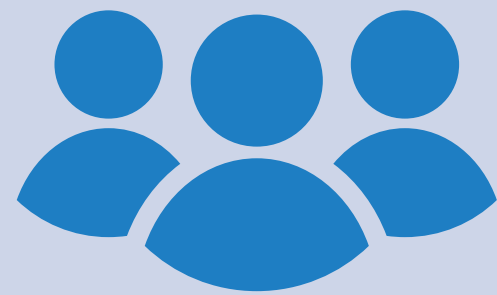
4 

Prévenir et traiter les discriminations,
les violences, le harcèlement moral
ou sexuel et les agissements sexistes



ET

il est possible d'aller encore plus loin,
et de prendre des mesures sur :



**La gouvernance
de la politique égalité**



Le dialogue social



**La lutte contre
les stéréotypes de genre**



Tous les ministères se sont dotés d'un plan d'action

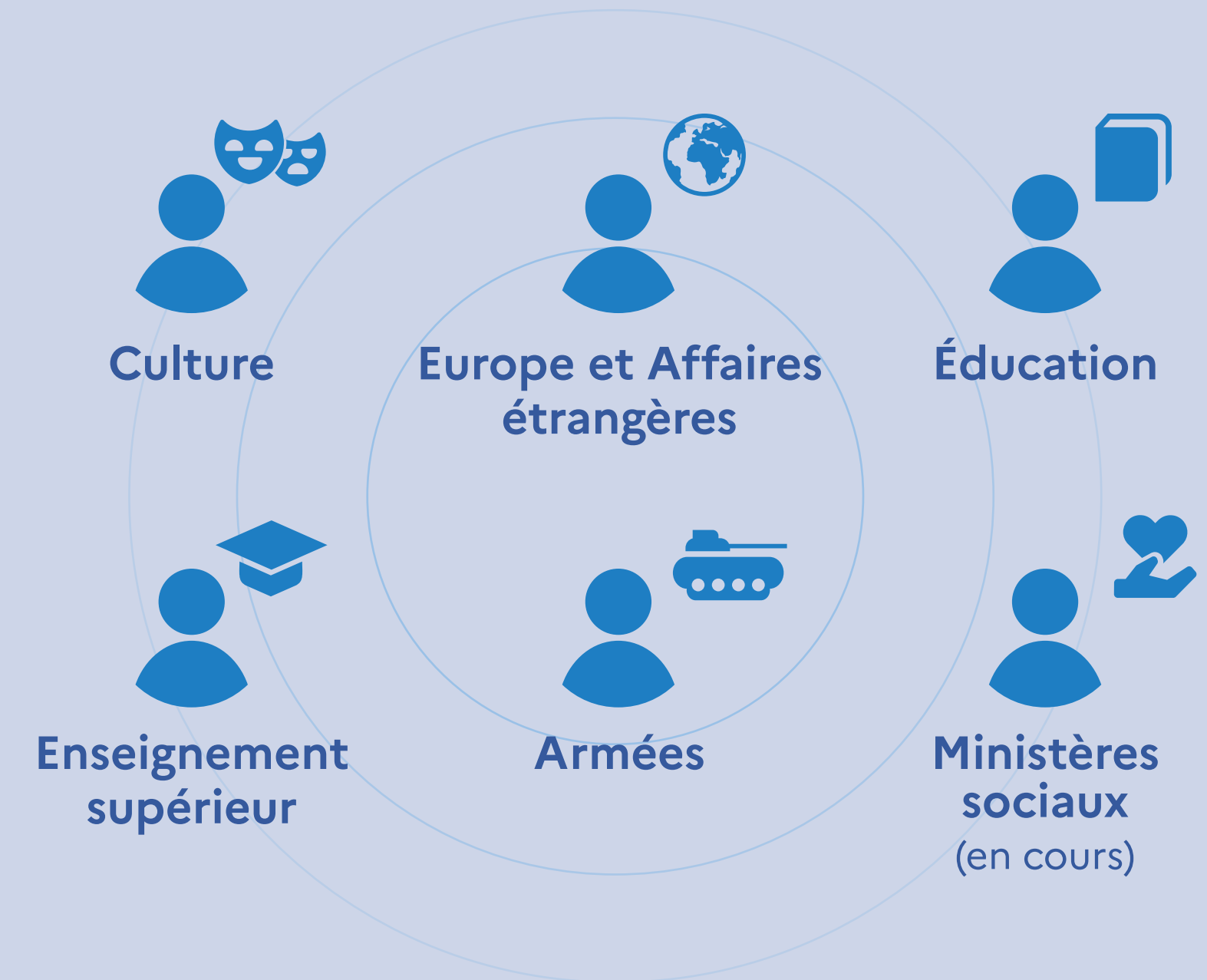
- Éducation
- Enseignement supérieur
- Justice
- Culture
- Services du Premier ministre
- Transition écologique
- Armées
- Europe et Affaires étrangères
- Ministères sociaux
- Économie et Finances
- Intérieur
- Agriculture

Durée
des plans :

**Environ
3 ans**

Focus

Certains ministères ont déjà nommé un référent sur les violences sexistes et sexuelles parmi les membres des instances de dialogue social



ÉDITION 2021

**RAPPORT ANNUEL SUR
L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES DANS
LA FONCTION PUBLIQUE**



Le rapport :

**Rapport annuel sur l'égalité
professionnelle entre les hommes
et les femmes dans la fonction publique,
2021**

